

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ville de Villevaudé

(Seine-et-Marne)



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 1^{er} juillet 2024

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 26 juin 2024, le conseil municipal, en vertu de l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Locales, délibère alors valablement sans condition de quorum.

L'an deux mil vingt-quatre, le premier juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villevaudé, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Nicolas MARCEAUX, Maire.

Date de convocation : 27 juin 2024

Date d'affichage : 27 juin 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

EFFECTIF PRESENT : 7

EFFECTIF VOTANT : 11

NOMBRE DE POUVOIR(S) : 4

Présents : Nicolas MARCEAUX, Christine CHEBOUROU, Dominique MICHELINI, Tony TOUNSI, Céline MAUGINO, Christiane TRENARD, Bruno GOULAS,

Absents représentés : Stéphane VARTANIAN représenté par Christine CHEBOUROU, Dorian ROCHAT représenté par Nicolas MARCEAUX, Virginie VALDOIS représentée par Tony TOUNSI, Sophie VARTANIAN représentée par Céline MAUGINO

Absents : Jérôme GABREL, Denis LOGGHE, Flavius PERAMIN, Sandrine RODRIGUES, Pascal PIAN, Catherine GODART, Olivier DUPAS, Annie DENIS

Secrétaire de séance : Céline MAUGINO

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRIMITIF 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-18 ;

CONSIDERANT que la commune de Villevaudé souhaite ajuster les prévision budgétaire en fonction des réalités économiques et des besoins de la collectivité.

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte** cette décision modificative n°1 du budget primitif de l'année 2024 afin d'ajuster les prévisions budgétaires comme suit :

BUDGET DE FONCTIONNEMENT (Dépenses)

Opération n°1

CHAPITRE	ARTICLE	DESCRIPTION	DIMINUTION	AUGMENTATION
011	60612	Energie	12 000 €	
67	673	Annulation de titre sur exercice antérieur		12 000 €

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/07/2024

Application agréée E-legalite.com

Opération n°2

CHAPITRE	ARTICLE	DESCRIPTION	DIMINUTION	AUGMENTATION
011	60612	Energie	550 €	
66	6688	Autres charges financières		550 €

Opération n°3

CHAPITRE	ARTICLE	DESCRIPTION	DIMINUTION	AUGMENTATION
68	6865	Dotations aux provisions pour risques	11 994,62 €	
68	6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants		11 994,62 €

Opération n°4

CHAPITRE	ARTICLE	DESCRIPTION	DIMINUTION	AUGMENTATION
023		Virement à la section d'investissement	240 000 €	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT (Recettes)

Opération n°1

CHAPITRE	ARTICLE	DESCRIPTION	DIMINUTION	AUGMENTATION
77	775	Produits des cessions d'immobilisations	240 000 €	

Opération n°2

CHAPITRE	ARTICLE	DESCRIPTION	DIMINUTION	AUGMENTATION
74	74888	Autres dotations	4 000 €	
74	747888	Dotations et participations		4 000 €

Opération n°3

CHAPITRE	ARTICLE	DESCRIPTION	DIMINUTION	AUGMENTATION
78	7865	Reprises sur provisions pour risques	1 900,72 €	
78	7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants		1 900,72 €

BUDGET D'INVESTISSEMENT (Dépenses)

Opération n°1

CHAPITRE	ARTICLE	DESCRIPTION	DIMINUTION	AUGMENTATION
21	2151	Réseau de voirie	20 000 €	
20	202	Frais réalisation documents urbanisme		20 000 €

BUDGET D'INVESTISSEMENT (Recettes)

CHAPITRE	ARTICLE	DESCRIPTION	DIMINUTION	AUGMENTATION
021		Virement de la section de fonctionnement	240 000 €	
024		Produits des cessions d'immobilisations		240 000 €

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/07/2024

Application agréée E-legalite.com

NOUVEAU SOLDE DES CHAPITRES

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Ancien solde	Nouveau solde
011	960 000 €	947 450 €
66	29 032 €	29 582 €
67	21 190,38 €	33 190,38 €
68	11 994,62 €	11 994,62 €
023	1 386 512,01 €	1 146 512,01 €

BUDGET Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Ancien solde	Nouveau solde
74	125 350 €	125 350 €
77	240 000 €	0 €
78	1 900,72 €	1 900,72 €

BUDGET D'INVESTISSEMENT

BUDGET Dépenses d'investissement		
Chapitre	Ancien solde	Nouveau solde
20	5 500 €	25 500 €
21	754 063,01 €	734 063,01 €

BUDGET Recettes d'investissement		
Chapitre	Ancien solde	Nouveau solde
021	1 386 512,01 €	1 146 512,01 €
024	0 €	240 000 €

AUTORISE le Maire ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun. Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,

Nicolas MARCEAUX



REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2024

Application agréée E-legalite.com